

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES TITRES DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR



AGISSANT DE CONCERT AVEC ITEFIN PARTICIPATIONS, FPCI APAX FRANCE VII, ALTAMIR, BG MASTER FUND PLC, BG SELECT INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED ET BOUSSARD & GAVAUDAN HOLDING LIMITED

PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE MANNAI CORPORATION QSC



Le présent document relatif aux autres informations de Mannai Corporation QSC a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 31 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son Règlement général et de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Mannai Corporation QSC.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mannai Corporation QSC visant les titres de la société GFI Informatique, visée par l'AMF le 31 mai 2016 sous le n° 16-215, en application d'une décision de conformité du même jour (la "**Note d'Information**").

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Mannai Corporation QSC (www.mannai.com), et peuvent être obtenus sans frais auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
2.	Présentation de l'Initiateur	4
2.1	Renseignements d'ordre général concernant Mannai	4
2.1.1	Dénomination sociale et numéro d'identification.....	4
2.1.2	Forme juridique et nationalité	4
2.1.3	Siège social	4
2.1.4	Exercice social	5
2.1.5	Objet social	5
2.1.6	Durée.....	5
2.2	Renseignements concernant le capital social de Mannai.....	5
2.2.1	Capital social.....	5
2.2.2	Forme des actions.....	6
2.2.3	Cession et transmission des actions	6
2.2.4	Droits attachés aux actions.....	6
2.2.5	Répartition du capital social.....	6
2.2.6	Instruments financiers non représentatifs du capital	6
2.2.7	Autres titres donnant accès au capital	6
2.2.8	Pacte.....	6
2.3	Administration, direction et contrôle de Mannai	6
2.3.1	Conseil d'administration.....	6
2.3.2	Comités spécialisés	7
2.3.3	Commissaire aux comptes	7
2.4	Activités de Mannai	7
2.4.1	Principales activités.....	7
2.4.2	Faits exceptionnels et litiges	7
3.	Mode de financement de l'Offre et frais liés.....	7
4.	Situation comptable et financière consolidée de Mannai	8
4.1	Bilan	8
4.2	Compte de résultat.....	8
4.3	Autres informations.....	8
5.	Restriction concernant l'Offre à l'étranger	9
6.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Mannai.....	9

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Le présent document a été établi par Mannai Corporation QSC, société de droit qatari constituée sous la forme d'une "*Qatari Shareholding Company*" (QSC), dont le siège social est situé P.O. Box 76, à Doha, au Qatar, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 12 ("**Mannai**" ou l'"**Initiateur**"), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (l'"**Offre**") que Mannai, agissant de concert avec :

- a) la société Itefin Participations, société par actions simplifiée au capital social de 29.294.240,74 euros ayant son siège social au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, et immatriculée sous le numéro 494 007 016 RCS Paris ("**Itefin**"),
- b) le fonds professionnel de capital investissement Apax France VII, représenté par sa société de gestion, Apax Partners S.A., société anonyme au capital social de 1.040.000 euros, ayant son siège social au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 309 044 840 RCS Paris ("**FPCI Apax France VII**"),
- c) la société Altamir, société en commandite par actions au capital social de 219.259.626 euros, ayant son siège social au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, et immatriculée sous le numéro 390 965 895 RCS Paris ("**Altamir**"),

(Itefin, le FPCI Apax France VII et Altamir sont ci-après dénommés ensemble "**Apax**"),

- d) BG Master Fund plc, société à responsabilité limitée et à capital variable de droit irlandais ayant son siège social au Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 489713, représentée par son gérant "*Investment Manager*" Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, *limited liability partnership* de droit anglais ayant son siège social au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres, et enregistré sous le numéro OC388967, elle-même représentée par son "*Managing Member*", Boussard & Gavaudan Partners Limited, société de droit anglais (*private company limited by shares*) ayant son siège social au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres et immatriculée sous le numéro 04468200 ("**BG Master Fund**"),
- e) BG Select Investments (Ireland) Limited, société de droit anglais (*private company limited by shares*), immatriculée sous le numéro 551976, dont le siège social est situé au Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, représentée par son gérant "*Investment Manager*" Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, *limited liability partnership* de droit anglais enregistré sous le numéro OC388967, dont le siège social est situé au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres, elle-même représentée par son "*Managing Member*", Boussard & Gavaudan Partners Limited, société de droit anglais (*private company limited by shares*) immatriculée sous le numéro 04468200, dont le siège social est au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres ("**BG Select Investments**"), et
- f) Boussard & Gavaudan Holding Limited, société de droit de l'île de Guernesey, immatriculée au greffe de Guernesey sous le numéro 45582, dont le siège social est situé à Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2HT, représentée par son gérant ("*Investment Manager*") Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, *limited liability partnership* de droit anglais enregistré sous le numéro OC388967, dont le siège social est situé au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres, elle-même représentée par son "*Managing Member*", Boussard & Gavaudan Partners Limited, société de droit anglais (*private company limited by shares*) immatriculée sous le numéro 04468200, dont le siège est au 1, Vine Street, W1J 0AH Londres ("**BGHL**"),

(BG Master Fund, BG Select Investments et BGHL sont ci-après dénommés ensemble "**Boussard & Gavaudan**" ou "**BG**" et Mannai, Apax et BG sont ci-après dénommés ensemble le "**Concert**"),

a initiée et par laquelle Mannai s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à proposer aux autres actionnaires et titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les "**BSAAR**") de la société GFI Informatique, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 131.960.532 euros, dont le siège social est situé au 145 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 385 365 713 ("**GFI Informatique**"), d'acquiescer dans les conditions décrites dans la Note d'Information :

- La totalité de leurs actions GFI Informatique (les "**Actions**") au prix de 8,50 euros par Action, dividende 2015 attaché ; et
- La totalité de leurs BSAAR au prix de 4,66 euros par BSAAR.

Les Actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment B), sous le code ISIN FR0004038099 (mnémonique "GFI"). Les BSAAR, quant à eux, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé (les Actions et les BSAAR sont ci-après dénommés ensemble les "**Titres**").

A la date de la Note d'Information :

- Mannai détient (i) 16.659.885 Actions représentant 25,25% du capital et des droits de vote de GFI Informatique¹ et (ii) aucun BSAAR ;
- Apax détient (i) 15.264.255 Actions, représentant 23,13% du capital et des droits de vote de GFI Informatique¹ et (ii) aucun BSAAR ;
- BG Select Investments détient (i) 17.504.863 Actions, représentant 26,53% du capital et des droits de vote de GFI Informatique¹ et (ii) aucun BSAAR ; et,
- BGHL détient (i) 3.490.132 Actions, représentant 5,29% du capital et des droits de vote de GFI Informatique¹ et (ii) aucun BSAAR.

Le Concert détient ainsi un total de 52.919.135 Actions représentant 80,20% du capital et des droits de vote de GFI Informatique¹.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Renseignements d'ordre général concernant Mannai

Mannai a été initialement immatriculée au registre du commerce du Qatar le 26 janvier 1963.

2.1.1 Dénomination sociale et numéro d'identification

Mannai a pour dénomination sociale "Mannai Corporation Qatari Shareholding Company" (QSC). Elle est immatriculée au registre du commerce du Qatar sous le numéro 12.

2.1.2 Forme juridique et nationalité

Mannai est une société de droit qatari constituée sous la forme d'une "*Qatari Shareholding Company*" (QSC).

2.1.3 Siège social

Le siège social de Mannai est situé au Qatar : PO Box 76, Doha.

¹ Sur la base d'un nombre total d'Actions de 65.980.266 représentant autant de droits de vote, en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

2.1.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. À la date du présent document, les derniers états financiers consolidés audités de l'Initiateur sont ceux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.1.5 Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts :

- Mannai a pour objet :
 - le contrôle administratif et financier d'autres sociétés par l'acquisition d'au moins 51 % du capital de ces sociétés,
 - la participation dans la gouvernance des filiales ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation,
 - l'investissement de ses actifs dans des actions, obligations, sûretés, immeubles, et tout autre investissement au Qatar ou à l'étranger,
 - la fourniture du soutien nécessaire à ses filiales,
 - l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, franchises et autres droits incorporels, leur exploitation et leur prêt à ses filiales ou à d'autres sociétés,
 - l'acquisition des meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ses activités dans les limites imposées par la loi,
 - la participation à la création de sociétés de toutes formes juridiques dans le respect des dispositions légales,
 - la création d'entités ad hoc au Qatar ou à l'étranger, et
 - la représentation de sociétés étrangères ou l'action en tant que mandataire de sociétés étrangères.
- Afin de réaliser cet objet social, Mannai peut emprunter les ressources nécessaires auprès de banques et institutions financières, locales ou étrangères, et donner des sûretés, y compris le nantissement de ses titres en vertu d'une décision prise par son conseil d'administration.
- Mannai peut prendre des participations dans des sociétés qui ont une activité similaire ou associée à sa propre activité ou qui peuvent l'assister dans la réalisation de son objet social au Qatar et à l'étranger. Mannai peut aussi s'associer sous n'importe quelle forme avec ces sociétés, par voie de fusion, acquisition ou participation.

2.1.6 Durée

La durée de Mannai est fixée à cent ans, à compter du 26 janvier 1963, date de son immatriculation au registre du commerce du Qatar, qui peut être prorogée par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.2 Renseignements concernant le capital social de Mannai

2.2.1 Capital social

Le capital social de Mannai est fixé à quatre cent cinquante-six millions cent quatre-vingt douze mille rials du Qatar (456.192.000 QAR). Il est divisé en 45.619.200 actions de dix rials du Qatar (10 QAR) de nominal chacune. A titre indicatif, au 27 mai 2016, le taux de change euro/rial du Qatar était de 1 EUR = 4,07 QAR.

2.2.2 Forme des actions

Toutes les actions émises par Mannai sont sous la forme nominative.

Toutes les actions émises par Mannai sont cotées depuis 2007 au Qatar au *Qatar Stock Exchange*. Au 27 mai 2016, la capitalisation boursière de Mannai s'élevait à 4,1 milliards de rials du Qatar.

2.2.3 Cession et transmission des actions

Les cessions et transmissions d'actions Mannai ne sont valides que si elles sont enregistrées dans les registres sociaux de Mannai.

2.2.4 Droits attachés aux actions

Outre le droit au versement de dividendes (article 18 des statuts) et le droit de vote (article 40 des statuts), les statuts ne prévoient aucun droit particulier attaché aux actions Mannai.

2.2.5 Répartition du capital social

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote de Mannai sont détenus à hauteur notamment (i) de 51,2% par Qatar Investment & Projects Development Holding Company ("**QIPCO**", société détenue par des membres de la famille royale du Qatar), (ii) de 17,9% par Al Sakhama Trading & Contracting Co et (iii) de 15,0% par Qatar Foundation. Les 15,9% restants constituent le flottant.

2.2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

A la date du présent document, Mannai n'a émis aucun instrument financier non représentatif du capital.

2.2.7 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, aucun titre donnant accès au capital n'a été émis par Mannai.

2.2.8 Pacte

Il n'y a pas de pacte d'actionnaires en vigueur vis-à-vis de Mannai.

2.3 Administration, direction et contrôle de Mannai

2.3.1 Conseil d'administration

Mannai est dirigée par un conseil d'administration comprenant dix administrateurs, nommés pour trois ans renouvelables.

Un actionnaire doit être propriétaire d'au moins 20.000 actions de Mannai pour être éligible et siéger au conseil d'administration. Cependant, un tiers du nombre des membres du conseil d'administration peut être des membres indépendants, avec une certaine expertise et non-actionnaires.

Le conseil d'administration comprend actuellement :

- Sheikh Hamad Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani (Président) ;
- Sheikh Suhaim Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani (Vice-Président) ;
- Sheikh Khalifa Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani ;
- Mohamed Ali M. Al Kubaisi ;
- Ali Yousef Kamal ;

- Khalid Sultan Al Rabban (administrateur indépendant) ;
- Keith Higley ;
- Alekh Grewal ;
- Mohammed Yousef Hussein Ali Kamal ;
- Abdulla Mohammed Ali Mohammed Al Kubaisi.

Aux termes des articles 28 et 31 des statuts de Mannai, en cas d'absence du Président, le droit de signer au nom de Mannai est délégué au Vice-Président, et en cas d'absence du Vice-Président, ce droit peut être délégué aux autres dirigeants (*Managing Directors*). Le président du conseil d'administration actuel est Sheikh Hamad Bin Abdulla Bin Khalifa Al Thani.

2.3.2 Comités spécialisés

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités spécialisés : le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des nominations et le comité du gouvernement d'entreprise.

2.3.3 Commissaire aux comptes

Deloitte & Touche, ayant son siège social à P.O. Box 431, à Doha, au Qatar, représentée par Muhammad Bahemia, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes (*auditor*) le 23 mars 2016 pour une durée d'un an.

2.4 Activités de Mannai

2.4.1 Principales activités

Mannai, à travers ses partenaires et ses filiales, exerce des activités, majoritairement commerciales et de services, dans différents secteurs : pétrole et gaz, distribution automobile, technologies de l'information et de la communication, commerce de détail, appareils électroménagers et électroniques, services de voyage, logistique et représentation.

Plus particulièrement, la division technologies de l'information (ICT) de Mannai fournit des solutions couvrant un large spectre de technologies de l'information : équipements de réseaux passifs et actifs, serveurs, équipements de stockage et périphériques, systèmes intégrés IT et applications logicielles sur mesure. Cette division compte 1.200 salariés actuellement.

2.4.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de Mannai, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige, susceptible d'affecter de manière significative l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Mannai.

3. MODE DE FINANCEMENT DE L'OFFRE ET FRAIS LIES

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 8 millions d'euros (hors taxes).

Dans l'hypothèse où la totalité des Titres visés par l'Offre tels que visés à la section 2.2.4 de la Note d'Information seraient effectivement apportés à l'Offre, le prix d'acquisition (hors frais liés à l'opération) maximum des Titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant total d'environ 104.773.513 euros.

Le prix d'acquisition sera intégralement financé par des ressources propres de l'Initiateur provenant d'un financement bancaire contracté par ce dernier pour les besoins de l'Offre.

4. SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE CONSOLIDEE DE MANNAI

La présente section contient des données financières sélectionnées extraites des comptes consolidés de Mannai de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration de Mannai le 24 février 2016 et audités par Deloitte & Touche, agissant en qualité de commissaires aux comptes de Mannai. Une version complète des états financiers figure dans le rapport financier annuel de Mannai pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le rapport financier annuel de Mannai pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est disponible sur son site Internet (www.mannai.com).

La traduction en français des intitulés figurant dans les informations financières sélectionnées est une traduction libre des versions originales anglaises.

4.1 Bilan

<i>Actif (en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Actifs courants	3 826 372	3 749 094
Actifs non courants	3 033 288	3 011 487
Total actif	6 859 660	6 760 581

<i>Passif (en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Passifs courants	2 823 133	3 722 329
Passifs non courants	1 628 105	872 074
Total passif	4 451 238	4 594 403
Capitaux propres part du groupe	2 408 415	2 161 383
Capitaux propres	2 408 422	2 166 178
Total passif et capitaux propres	6 859 660	6 760 581

4.2 Compte de résultat

<i>(en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Chiffre d'affaires	5 934 633	5 939 941
Marge brute	1 341 875	1 205 740
Résultat avant intérêts, dépréciations et amortissements	723 605	710 734
Résultat avant impôts des activités poursuivies	531 676	531 999
Résultat après impôts des activités poursuivies	528 215	528 205
Résultat net	528 215	526 804
Résultat net part du groupe	532 781	526 427
Autres charges du résultat global	(4 455)	(4 156)
Résultat global	523 760	522 648

4.3 Autres informations

<i>(en milliers de rials du Qatar)</i>		
	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe	(145 908)	(242 903)
Endettement net	2 634 951	2 853 351

5. RESTRICTION CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER

L'Offre est faite exclusivement en France ainsi que cela est mentionné dans la section 2.5 intitulée "*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*" de la Note d'Information.

6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MANNAI

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2016 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Mannai Corporation QSC et visant les titres de la société GFI Informatique. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Mannai Corporation Q.S.C.

Représentée par Monsieur Alekh Grewal en qualité de *Group Chief Executive Officer* et d'administrateur, et Monsieur Ravindran Narayan en qualité de *Financial Controller*, dûment habilités.